



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPAGNE ▲
 ▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
 ▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 janvier 2020

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de la commune déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire.

Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi, Madame la Maire déclare la séance ouverte à **20h15**.

1. Quorum

1	LEZE	Maryline	P	32	RENIER-TISNE	Christine	P	63	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	AE	33	BOUDET	Marie-Christine	P	64	KERVELLA	Maurice	A
3	JEANNETEAU	Paul	P	34	KAYA	Emma	AE	65	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	P	35	JULLIEN	Jérôme	A	66	LARDEUX	Gervais	A
5	BOISBOUVIER	Daniel	P	36	ALLORY	Olivier	AE	67	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	P	37	BERTOLO	Eliane	A	68	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	AE	38	BIDAULT	Richard	A	69	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	39	BILLIET	Marc	AE	70	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	P
9	DAUGER	Patrick	P	40	BODIN	Alexandra	A	71	LIENARD	Jean-Benoît	A
10	LE THERY	Catherine	P	41	BOUTIN	Louis	P	72	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	42	BRAULT	Joël	A	73	MASSEROT	Christian	P
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	43	BRAULT	Pierrette	A	74	MERLET	Florent	P
13	PEAN	Nadia	AE	44	BRISSET	David	A	75	NOILOU	Jean-Claude	P
14	MOREAU	Pierre	P	45	CHEVREUL	Mickaël	A	76	PANCHEVRE	Viviane	P
15	HOUDU	Alain	P	46	CHOPIN	Philippe	A	77	PETIT	Giovanni	A
16	ERMINE	Benoît	P	47	DELAHAYE	Patrick	A	78	PETITHOMME	Carole	A
17	HUART	Olivier	P	48	DESNOES	Jean-Pierre	P	79	PIVERT	Philippe	A
18	LEBRUN	Guy	AE	49	DESPORTES	Philippe	P	80	POTIER	Stéphanie	P
19	DESNOËS	Estelle	AE	50	ESNAULT	Régis	A	81	PRÉZELIN	Eric	P
20	POMMOT	Michel	AE	51	FOSSET	Dominique	P	82	QUEVA	Lionel	AE
21	PERTUISEL	Roselyne	P	52	FOUCHARD	Laetitia	A	83	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
22	TEMPLE	Marie-Laure	P	53	FOUIN	Jean-Yves	P	84	RÉTHORÉ	Florence	P
23	DOUSSIN	Christophe	P	54	GABET	Maryvonne	P	85	REYMOND	Aude	A
24	LEBRETON	Pierre-Marie	P	55	GOHIER	Marie-Odile	P	86	SANTENAC	Rachel	P
25	ERMINE	Paulette	P	56	GROSBOIS	Emmanuel	A	87	SAULOUP	Geneviève	AE
26	HOSTIER	Gérard	A	57	HEULIN	Annick	A	88	TALINEAU	Jean-Marie	A
27	SIMON	Alain	P	58	HOUDIN	Marie-Hélène	A	89	TARDIF	Florent	A
28	AMIOT	Catherine	P	59	HUET	Christian	P	90	THARREAU	Jean-Louis	P
29	PINARD	Céline	P	60	HUSSON	Catherine	P	91	VALLÉE	Louis-Marie	A
30	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	61	JOLY	Virginie	P	92	VIAUD	Soizic	A
31	MONTECOT	Marie	P	62	JOUANNEAU	Frédéric	P				

Liste des pouvoirs pour la séance du 21 janvier 2020 :

1	Madame Estelle DESNOËS	Donne pouvoir à	Madame Maryline LEZE
2	Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT	Donne pouvoir à	Madame Catherine LE THERY
3	Madame Geneviève SAULOUP	Donne pouvoir à	Monsieur Eric PREZELIN
4	Madame Emma KAYA	Donne pouvoir à	Madame Christine BOUDET
5	Monsieur Guy LEBRUN	Donne pouvoir à	Madame Roselyne PERTUISEL
6	Monsieur André CHESNEAU	Donne pouvoir à	Monsieur Alain HOUDU
7	Madame Nadia PEAN	Donne pouvoir à	Madame Véronique LANGLAIS
8	Monsieur Lionel QUEVA	Donne pouvoir à	Madame Viviane PANCHEVRE

A l'ouverture de la séance à 20h15 :

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	51
Nombre de pouvoir	7
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	58

Emargement de Madame Christine BOUDET, qui détient le pouvoir de Madame Emma KAYA, à 20h20, avant le vote du point n°1 :

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	52
Nombre de pouvoir	8
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	60

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame **Roselyne PERTUISEL** conseillère communale auprès de la commune déléguée de **Châteauneuf-sur-Sarthe** est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	58	Dont pouvoir(s)	7

4. Décision de la Maire

N°	Date	OBJET	Montant
DM-2020-001	08/01/2020	Don de l'association « Comité des fêtes de Marigné » au titre de la participation financière pour la construction de l'espace de convivialité « Auguste Marchand » de Marigné	2 000 €

Emargement de Madame Christine BOUDET, qui détient le pouvoir de Madame Emma KAYA, à 20h20, avant le vote du point n°1 :

Nombre de conseillers en exercice	92
Nombre de présents	52
Nombre de pouvoir	8
Quorum	47
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	60

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ *PRENDRE ACTE des débats sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 ;*
- ⇒ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	3	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	1	Dont pouvoir(s)	0
POUR	56	Dont pouvoir(s)	0

2. Garantie d'emprunt PODELIHA – Logements situés rue François Brichet, Contigné

Rapporteur(s) : Alain FOUCHER

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 3 logements situés rue François Brichet sur le territoire de la commune déléguée de Contigné, PODELIHA sollicite la garantie d'emprunt suivante :

Caractéristiques	ECO-PRÊT	PAM
Montant	48 000 €	120 000 €
Taux	Livret A : -0.25%	Livret A : + 0.60%
Progressivité	0 %	
Durée	25 ans	35 ans
Révisabilité	Double Limitée	
Echéance	Annuelle	

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ *ACCORDER sa garantie d'emprunt pour le prêt n° 103446 constitué de deux lignes de prêt à hauteur de 100% pour le remboursement du montant totale de 168 000.00 € ;*
- ⇒ *ACCEPTER les termes du contrat de crédit présenté ;*
- ⇒ *S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;*
- ⇒ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

ADMINISTRATION GENERALE

3. Modalité de composition de la commission « délégation de service public » – Règlement intérieur

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la commission « délégation de service public » se prononce sur les candidatures et les offres dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Cette commission est composée d'un président, le maire de la commune, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élue en son sein à la représentation au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égale à celui de membres titulaires.

Le conseil municipal est invité à :

- *CREER la commission « délégation de service public » ;*
- *APPROUVER le règlement intérieur ;*
- *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

4. Election de la commission « délégation de service public »

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

Dans le cas où les élus souhaitent procéder au dépôt des listes et à l'élection des membres de la commission DSP lors de la séance du 6 février 2020, cela fera l'objet d'une délibération distincte.

Pour information, les dix membres de la commission DSP sont élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. De plus, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission DSP doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal accepte à l'unanimité et sur proposition du Maire de ne pas procéder à bulletin secret.

Madame la Maire sollicite l'assemblée afin de savoir si les conseillers municipaux souhaitent procéder à l'élection ce soir, en séance.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents sont d'accord pour procéder à l'élection en séance.

Madame la Maire présente la liste A, composée comme suit :

- ▲ **Liste A : Fabienne BEAUFILS, Michel THEPAUT, Alain FOUCHER, Michel POMMOT, Monsieur Daniel BOISBOUVIER, Marc-Antoine DRIANCOURT, André CHESNEAU, Patrick DAUGER, Benoît ERMINE, Pierre MOREAU**

Madame la Maire invite les conseillers municipaux à déposer une liste s'ils le souhaitent. Aucune autre liste est déposée auprès de Madame la Maire.

Madame la Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'ils souhaitent déroger à la règle imposant une élection à bulletin secret. Elle rappelle que cette proposition doit être acceptée à l'unanimité des conseillers pour pouvoir procéder à mains levées.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents souhaitent déroger au principe de vote à bulletin secret.

Madame la Maire procède à l'élection des membres de la commission DSP :

Nombre d'inscrit	92
Nombre de votant	60
Nombre de suffrage exprimée	60
Siège à pouvoir	10

Liste	Nombre de voix pour	Nombre d'abstention	Nombre de voix contre
Liste A	60	0	0

Madame la Maire proclame l'élection à l'unanimité des membres titulaires et suppléants suivants : Fabienne BEAUFILS, Michel THEPAUT, Alain FOUCHER, Michel POMMOT, Monsieur Daniel BOISBOUVIER, Marc-Antoine DRIANCOURT, André CHESNEAU, Patrick DAUGER, Benoît ERMINE, Pierre MOREAU.

5.	Sollicitation de subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020
-----------	---

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite solliciter, dans le cadre des priorités définies par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019, les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) suivantes. Les dossiers doivent être déposée en préfecture avant le 24 février 2020.

- **Les dossiers soumis au titre de la DETR :**

Rénovation thermique et transition énergétique		
<i>Commune déléguée de Brissarthe – Ecole KIRIKOU</i>		
Coût estimatif HT		400 355 €
Subvention DETR 35 %		140 124 €
Autres subventions	SIEML	54 680 €
	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	4 038 €
	ADEME	4 500 €
	DETR 2019	27 206 €
	REGION	16 000 €
Autofinancement prévisionnel		153 807 €

Sécurisation et accessibilité des entrées de bourgs	
<i>Commune déléguée de Sœurdres</i>	
Coût estimatif HT	27 430 €
Subvention DETR 35 %	9 600 €
Autre subvention Amende de police (20%)	5 486 €
Autofinancement prévisionnel	12 344 €
<i>Commune déléguée de Contigné</i>	
Coût estimatif HT	51 379 €
Subvention DETR 35 %	17 982 €
Autre subvention Amende de police (20%)	10 275 €
Autofinancement prévisionnel	23 122 €

Sécurité et accessibilité des établissements recevant du public	
<i>Commune déléguée de Marigné – Salle des sports, huisseries</i>	
Coût estimatif HT	14 465 €
Subvention DETR 35 %	5 062 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	9 403 €
<i>Commune déléguée de Champigné – Salle des sports, luminaires et huisseries</i>	
Coût estimatif HT	54 765 €
Subvention DETR 35 %	19 167 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	35 598 €
<i>Commune déléguée de Champigné – Presbytère, huisseries</i>	
Coût estimatif HT	3 100 €
Subvention DETR 35 %	1 085 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	2 015 €
<i>Commune déléguée de Cherré – Mairie, toilettes</i>	
Coût estimatif HT	13 171 €
Subvention DETR 35 %	4 609 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	8 562 €
<i>Commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe – Salle des sports, luminaires et huisseries</i>	
Coût estimatif HT	17 426 €
Subvention DETR 35 %	6 099 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	11 327 €

Patrimoine	
<i>Commune déléguée de Cherré – Chapelle du cimetière</i>	
Coût estimatif HT	16 370 €
Subvention DETR 35 %	5 729 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	10 641 €

- **Les dossiers soumis au titre de la DSIL :**

Pour rappel, les dépenses inscrites au titre de la subvention DSIL sont uniquement celles concernant les travaux énergétiques, et non pas l'enveloppe globale.

« Grandes priorités » – Rénovation thermique	
<i>Commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe – Ecole Marcel Pagnol</i>	
Coût estimatif HT	14 960 €
Subvention DSIL 35 %	5 236 €
Autre subvention	
Autofinancement prévisionnel	9 724 €

« Grandes priorités » – Rénovation énergétique – Transition énergétique		
<i>Commune déléguée de Brissarthe – Ecole KIRIKOU</i>		
Coût estimatif HT	112 030 €	
Subvention DSIL 35 %	42 010 €	
Autres subventions	SIEML	45 780 €
	REGION	16 000 €
	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	4 038 €
Autofinancement prévisionnel	20 186 €	

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ *SOLLICITER les subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020 pour les projets présentés ci-dessus ;*
- ⇒ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

6.	Sollicitation des amendes de police pour l'année 2020
-----------	--

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite solliciter l'obtention de deux subventions au titre des amendes de police pour l'année 2020. Les dossiers doivent être déposée en préfecture avant le 28 février 2020.

Sécurisation et accessibilité des entrées de bourgs	
<i>Commune déléguée de Sœurdres</i>	
Coût estimatif HT	27 430 €
Autre subvention : DETR (35%)	9 600 €
Amende de police (20%)	5 486 €
Autofinancement	12 344 €
<i>Commune déléguée de Contigné</i>	
Coût estimatif HT	51 379 €
Autre subvention : DETR (35%)	17 982 €
Amende de police (20%)	10 275 €
Autofinancement	23 122 €

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ SOLLICITER les subventions au titre des amendes de police pour l'année 2020 pour les projets présentés ci-dessus ;
- ⇒ DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7. Cession des parcelles n° 105 AB 409 et n°105 B 2402 au profit d'Anjou Fibre – Communes déléguées de Contigné et Champigné – Autorisation de signature

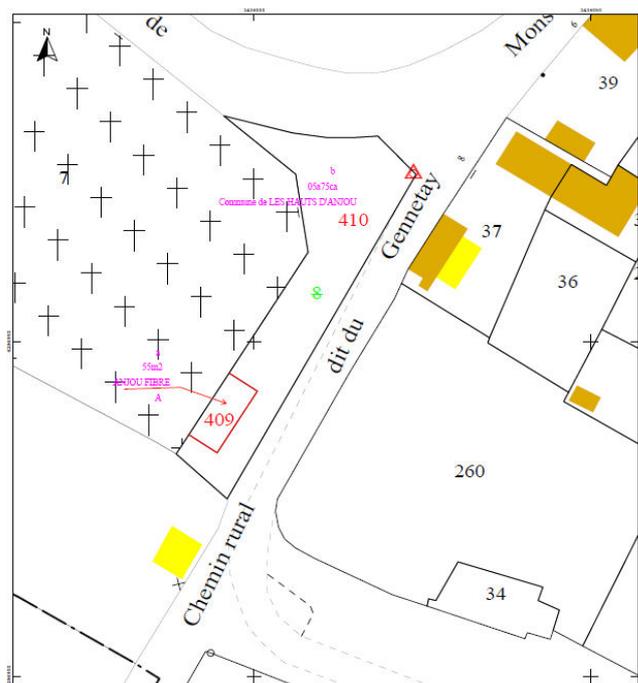
Rapporteur(s) : Michel THEPAUT

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune, Anjou Fibre, en charge du déploiement, a installé sur Contigné et Champigné deux NRO (nœuds de raccordement optiques) suite à la signature d'une convention d'occupation précaire avec la commune, dont la validité perdue tant que les formalités de cession n'ont pas été effectuées.

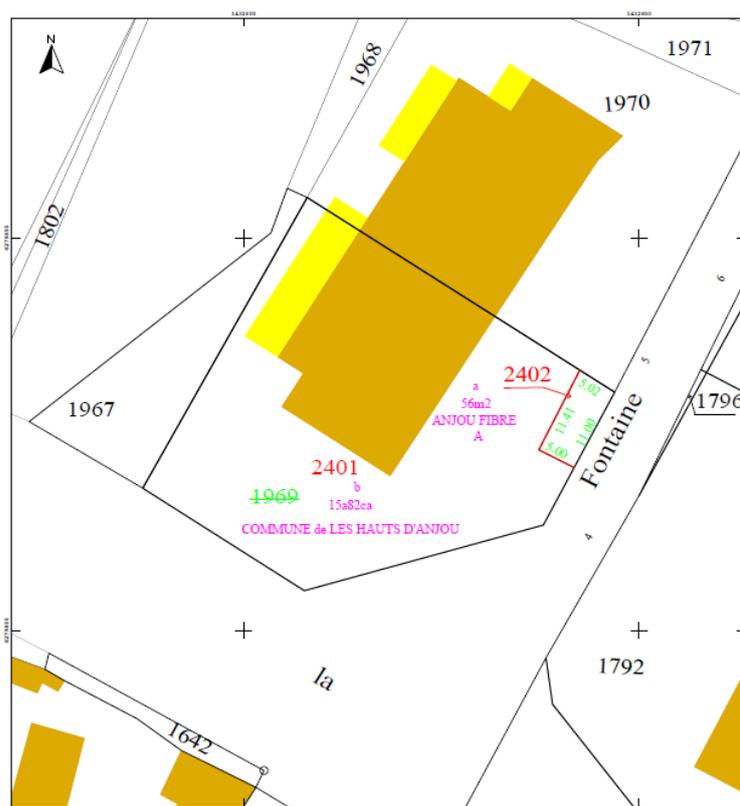
Une division parcellaire a été réalisée conformément aux besoins et aux plans définis par le géomètre.

Pour rappel, ces parcelles sont situées :

- **À côté du cimetière, chemin rural dit du Gennetay, à Contigné :**



- A côté de l'atelier technique, rue de la Fontaine, à Champigné.



L'avis des domaines, reçu le 27 décembre, détermine la valeur vénale des biens :

Référence cadastrale	Désignation du bien	Adresse du bien	Valeur vénale	N° inventaire
105 AB 409	Terrain	Chemin rural dit du Gennetay, Contigné	220 €	NC
105 B 2402	Terrain	Rue de la Fontaine, Champigné	240 €	CHA 082

Les parcelles seront cédées à l'euro symbolique au profit de la société Anjou Fibre. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ AUTORISER la cession pour un montant de 1 € (un euro) des parcelles cadastrées section 105 AB 409 et 105 B 2402 au profit de la société Anjou Fibre ;
- ⇒ DIT que les frais de notaire seront à la charge de la société Anjou Fibre ;
- ⇒ DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

SERVICES TECHNIQUES

8. Extension du périmètre de la convention de la SPAA – autorisation de signature

Rapporteur(s) : Maryline LEZE

La commune des Hauts-d'Anjou a signé une convention avec la SPAA (société protectrice des animaux autonomes) de Maine-et-Loire en 2017 pour la prise en charge des animaux errants sur l'ensemble du territoire communal des Hauts-d'Anjou dans un délai de 72h après signalement de la collectivité pour les chats et chiens errants dont les propriétaires ne sont pas identifiés (en dehors des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories dits « dangereux » dont le propriétaire est identifié). La convention prévoit un coût forfaitaire annuel de 0.26 € H.T. par habitant pour la prise en charge des animaux. Le montant de l'adhésion s'élèvera donc à 2 326.22 € HT pour l'année 2020 (8947 habitants¹ x 0.26 € HT)

Suite à l'intégration de Châteauneuf-sur-Sarthe au 1^{er} janvier 2019, il y a lieu d'étendre le périmètre de la convention conclue avec la SPAA.

Le conseil municipal est invité à :

- *AUTORISER la signature par Madame la Maire, ou son représentant, du projet de convention entre la commune des Hauts-d'Anjou et la SPAA pour l'année 2020 ;*
- *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	60	Dont pouvoir(s)	8

Séance clôturée à 21h46.

¹ INSEE, 1^{er} janvier 2020